

AÉSIO Offre des Communes

Renfort Bien-être et Prévention

Afin de prendre soin de votre bien-être, AÉSIO mutuelle propose, avec la garantie santé d'AÉSIO Offre des Communes, le Renfort Bien-être et Prévention pour enrichir efficacement la couverture santé des habitants de votre commune. Les médecines complémentaires, les cures thermales, la pharmacie prescrite non remboursée sont prises en charge par ce renfort.



PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	RENFORT BIEN-ÊTRE 1	RENFORT BIEN-ÊTRE 2
Consultations non remboursées Acupuncteurs, auriculothérapeutes, chiropracteurs, cryothérapie, diététiciens, homéopathes, naturothérapeutes, nutritionnistes, ostéopathes, pédicures, phytothérapeutes, podologues, psychologues, sexologues, sophrologues.	---	75 €/année civile	150 €/année civile
Pharmacie prescrite non remboursée par l'AMO* (hors contraceptifs).	---	Limité à 30 €/séance pour les consultations non remboursées par l'AMO*	Limité à 30 €/séance pour les consultations non remboursées par l'AMO*
Arrêt du tabac prescrit Traitement délivré en pharmacie remboursé ou non par l'AMO* et acupuncteurs. Cigarette électronique exclue.	0% ou 65% BR*		
Intimité Contraceptifs prescrits, amniocentèse non remboursée, Fécondation In Vitro, tests de grossesse (3 par année civile maximum), traitement ménopause prescrit, traitements de l'impuissance et des troubles de l'érection prescrits.	---	100 €/année civile	200 €/année civile
Frais de maternité et d'adoption Maternité : chambre particulière, frais de télévision, frais de garde d'enfants, transport du père... Adoption : frais d'adoption, déplacements, démarches...	---		
Prévention allergie Équipement asthme, allergies et aides respiratoires.	---		
Cures thermales remboursées par l'AMO* Soins, transport, hébergement. Pour le transport et l'hébergement non remboursés par l'AMO*.	65% BR*	---	200 €/année civile

*AMO : Assurance Maladie Obligatoire (part Régime Obligatoire) / BR : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie Obligatoire pour déterminer le montant du remboursement. Les taux de remboursement sont exprimés sur la base des taux applicables au régime général.
Soins à l'étranger : les prestations exprimées en forfait, prenant en charge des actes non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire, n'ouvrent droit à aucun remboursement de la mutuelle si les actes ont été engagés à l'étranger.

LES DU RENFORT BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION



2 NIVEAUX DE GARANTIES

proposés pour une protection adaptée à chacun



NOMBREUSES PRESTATIONS

prévention bien-être prises en charge



PAS DE CONDITIONS D'ÂGE

ni d'état de santé



AVANTAGES FAMILLES ⁽¹⁾

- 12 MOIS OFFERTS pour les nouveau-nés et les enfants adoptés.
- GRATUITÉ DE LA COTISATION à partir du 3^e enfant.

aesio.fr



(1) Sous réserve du respect des conditions prévues au contrat.
AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.
©GettyImages. Document non contractuel à caractère promotionnel. Ne pas jeter sur la voie publique. 22-001-188



AÉSIO
MUTUELLE
C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui